

**Jean-Louis ESAMBO KANGASHE, *Le Droit congolais des marchés publics*,
L'Harmattan, Paris, 2016, 276 pages.**

Une nouvelle publication de Jean-Louis Esambo sur le marché du livre n'étonne guère car il ne cesse d'enrichir nos connaissances. Contrairement aux différents traités qu'il lance, cet ouvrage, écrit son préfacier, « *expose seulement les connaissances (...) utiles au public auquel il s'adresse* ». Ce public se compose, d'un côté, « *des étudiants en droit et en sciences sociales, politiques et administratives* » et de l'autre, « *des chercheurs et autres scientifiques* » (p. 8). En dehors de ces deux catégories, nous pouvons ajouter encore les acteurs sur le terrain. L'auteur l'a écrit lui-même en précisant que cet ouvrage attire également « *les praticiens, le citoyen et, d'une manière générale, les acteurs du développement* » où ils pourront « *puiser des informations et conseils utiles en rapport avec l'organisation et la gestion de la commande publique en République démocratique du Congo* » (p. 17).

Cet ouvrage tombe à point nommé dans la mesure où la République démocratique du Congo est un chantier en reconstruction. Notre pays constitue un espace où pullulent autant des chantiers pour son émergence. Dans ce contexte, les investissements se bousculent pour arracher les marchés publics. Parmi ceux qui sont étudiants aujourd'hui, il y aura demain des décideurs qui

vont être confrontés à cet exercice parfois périlleux de passation des marchés. Les connaissances ainsi diffusées se répartissent en cinq chapitres.

Le premier chapitre porte sur les notions sur les marchés publics. Il y est question de la définition et des sources des marchés publics, de l'autonomie du droit des marchés publics, des traits fondamentaux du droit des marchés. Au deuxième chapitre, il s'agit des principes et règles de la commande publique. Le troisième chapitre s'intéresse à la passation et à l'exécution des marchés publics. Le lecteur y puisera notamment des informations sur les marchés d'appel d'offres en précisant les différentes marques d'appel d'offres ainsi que la procédure applicable à l'appel d'offres, au marché de gré à gré. Il y a évoqué aussi la passation des marchés publics dans le domaine électoral, ainsi que l'exécution des marchés publics. Le quatrième chapitre s'appesantit sur le contentieux des marchés publics. On y trouvera des précisions sur le contentieux d'attribution, le contentieux d'exécution, le contentieux politique et le contentieux financier. Le cinquième et dernier chapitre concerne les pratiques en marge des règles applicables aux marchés publics. Sont évoquées notamment les pratiques

en relation avec l'impunité, le blanchiment des capitaux, etc.

À l'instar du postfacier, nous reconnaissons que « *Jean-Louis Esambo Kangashe est un auteur scientifiquement prolixe et fécond* » (p. 265-266). Néanmoins l'ouvrage a accordé très peu de place au contexte du déroulement des marchés publics en RD Congo. Les apprenants auraient intérêt à être fixés sur les enjeux et les défis réels qui les attendent sur le terrain. Celui-ci se caractérise parfois par de « *surfacturations, entreprises fictives ou inexpertes, projets inachevés voire non réalisés – pourtant les fonds ont été décaissés –, mauvaise exécution des travaux, détournement des fonds* »¹. Loin de dénoncer, il s'agit de mettre les apprenants devant « les maux qui gangrènent les marchés publics » tout en leur rappelant l'existence, parfois difficile à prouver, « *lors des passations des marchés publics, des commissions exorbitantes appelées « opérations retours », ainsi que « la discrimination connue par les entreprises locales par rapport aux entreprises étrangères* »². L'auteur le reconnaît lorsqu'il aborde, en quelques lignes « les contraintes politiques » (p. 216).

Il écrit notamment que « *aucun État ne peut espérer tirer profit de l'organisation et la gestion de son système de commande publique en l'absence de volonté politique clairement affirmée ne se limitant pas uniquement au niveau des intentions déclarées* » (p. 216).

Nous revenons à ce que l'auteur a ramassé dans les contraintes à l'émergence du droit des marchés publics (p. 214-219) en recourant à ce que Robert Kikidi Mboso Kama a écrit. Pour lui, assurer la transparence et la lutte contre les tentatives de corruption, il faut « *garantir la transparence, l'éthique, l'intégrité et la lutte contre la corruption ; un cadre légal, réglementaire et institutionnel cohérent et modernisé ; l'existence des procédures de passation des marchés publics et d'un secteur privé performant ; un cadre professionnel performant et intègre* »³. En RD Congo, tout l'arsenal est en place, mais il faut formater l'homme.

Noël OBOTELA RASHIDI

1 Lire vigilancerdc.afrikblog.com/archives/2009/06/02/13934437.html

2 *Ibidem*

3 www.lephareonline.net/marches-publics-comment-assurer-la-transparence-et-la-lutte-contre-les-tentatives-de-corruption-par-le-prof-rc